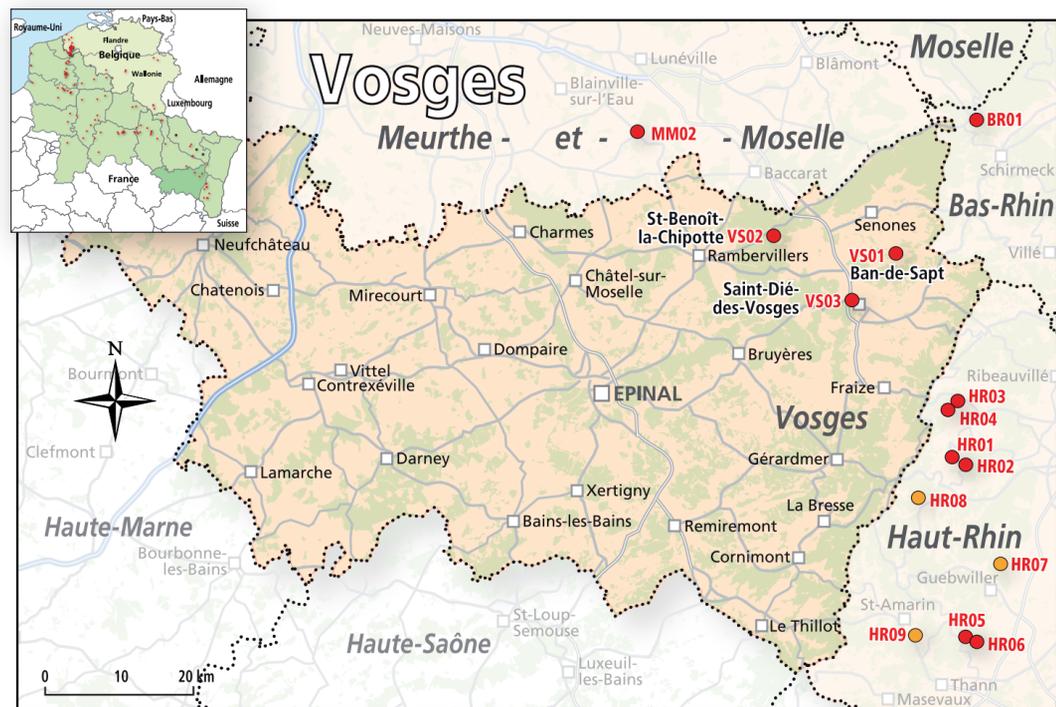


## Secteurs mémoriels et sites vosgiens proposés



Ce dossier de candidature transnational propose à l'inscription 139 sites répartis en Flandre, en Wallonie et en France. L'association « Paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre » porte ce projet de candidature et réunit 13 départements du front. Le Département des Vosges en est membre depuis 2013 et vise à obtenir l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO de 3 sites funéraires et mémoriels du premier conflit mondial.

Le label patrimoine mondial est attribué par l'UNESCO à des lieux ou des biens possédant une Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE) c'est-à-dire sans équivalent dans le monde et digne d'intérêt pour l'humanité toute entière transmis aux générations futures. Cette candidature sera examinée par le Comité du patrimoine mondial en juillet 2018.

La guerre dans les Vosges a été le seul type de guerre de montagne du front français. Elle a généré une Histoire et des traces mémorielles et techniques spécifiques, dont l'exceptionnalité a valeur universelle. Par leur caractère géologique, les sites de La Chipotte, dernier contrefort montagneux avant les plaines de Lorraine, de La Fontenelle, champ de bataille collinaire environné de montagnes et de Saint-Dié-des-Vosges, confluents de vallées surplombées de massifs, ont conservé toute la lisibilité de leur Histoire. C'est par leurs nécropoles que l'ensemble de la Grande Guerre, des hécatombes de la bataille des frontières et des cols de 1914 (La Chipotte et Les Tiges), à l'année 1915, celle des grands orages sur les Vosges (La Fontenelle et Senones), est résumé par la mémoire des héros demeurés dans la glèbe vosgienne. Elles gardent pieusement les corps et le souvenir des hommes en guerre, de toutes origines et de toutes confessions, morts pour leur patrie.

Dans le département des Vosges, trois sites témoins ont été sélectionnés : la nécropole nationale française de la Chipotte qui rend hommage particulièrement aux morts de 1914, celle de la Fontenelle (Commune de Ban-de-Sapt) à ceux de l'année 1915 tandis que la nécropole de Saint-Dié honore ceux de toute la guerre, quel que soit le statut du combattant, y compris les fusillés pour l'exemple et par erreur.

### Mot des co-présidents

Le patrimoine mémoriel de la Grande Guerre marque de son empreinte les paysages de nos départements. Au-delà de l'hommage permanent, individuel ou collectif, que ces cimetières, nécropoles et mémoriaux rendent à tous ces hommes, combattants ou travailleurs, venus souvent du monde entier pour mourir sur notre terre, ces sites funéraires et mémoriels diffusent, par la réflexion profonde qu'ils suscitent, un message universel de paix et de réconciliation. Ils méritent sans aucun doute d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité.

Claude Léonard, Laurent Somon

### Mot du président du département

Derrière la belle quiétude de nos Vosges reposent de douloureux souvenirs. Lorsque se dessine la Ligne bleue des Vosges, l'Histoire se rappelle à nous et nous invite au souvenir. Il y a 100 ans, l'apocalypse s'est déchainée sur nos montagnes, a transformé des villes et des villages en tas de ruines, a meurtri nos sols et conduit à la mort des millions de soldats et de civils des Vosges et d'ailleurs parfois lointains. Tous ces morts reposent aujourd'hui dans le calme et le silence de vastes nécropoles, témoins muets d'une hécatombe humaine, pour un repos éternel qui ne doit surtout pas devenir oublié.

Ces années de commémoration sont autant d'occasions de faire Mémoire de ces temps que l'on aimerait savoir définitivement révolus. C'est pourquoi il nous est apparu important que les Départements liés à ce front de l'Ouest de la Grande Guerre se rassemblent au sein de l'Association Paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre pour proposer à l'UNESCO ces lieux emblématiques et mémoriels où, pour la première fois, l'homme tombé « pour la Patrie » avait le droit de porter un nom, son nom, gravé sur sa tombe ou sur un monument.

Le Département des Vosges apporte donc tout son soutien à ce projet de dépôt de dossier auprès de l'UNESCO. Il en va de notre Mémoire collective, de notre devoir aussi. Cette inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO serait notre modeste et respectueuse contribution au souvenir de leurs souffrances et de leur sacrifice.

François Vannson

Président du Conseil départemental des Vosges



**Soutenez la candidature à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité**  
« des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest) »

en allant sur le site

<http://www.paysages-et-sites-de-memoire.fr>

en créant dans les communes possédant un site candidat un comité de soutien  
ou en adhérant au comité de soutien existant.

## Soutenez la candidature franco-belge

« des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (Front Ouest) »

à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial

139 sites en France et en Belgique

Département des Vosges

3 sites

